



La Nocturne de Noël

Découvrez le programme du jeudi 13 décembre et le résumé du spectacle pour enfants

> 6



Joyeuses fêtes et bonne année.

Editorial



Chères Copétanes,
Chers Copétans,

Au nom de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux de fin d'année. Je formule le souhait que l'année 2019 soit aussi belle et enrichissante que possible.

Dans un contexte politique et financier plutôt morose, les optimistes seront mieux armés pour enjamber un cru 2019 chahuté. Après une année fortement imprégnée de projets à vocation culturelle, l'année à venir devrait être celle des aménagements routiers et, nous l'espérons

tous, celle également de l'inauguration d'une Auberge communale.

Néanmoins, avant ces réjouissances, les projets devront passer devant le délibérant et subir la parfois redoutable épreuve de la mise à l'enquête. Les oppositions déposées sont ensuite traitées... elles peuvent alors mettre en évidence le fait que notre démocratie repose sur le sens civique des concitoyens ! Les nouvelles sont plutôt encourageantes notamment du point de vue du projet de la future piscine-patinoire. C'est donc une Municipalité soudée autour de ces projets qui aspire à ce que chaque citoyen bénéficie d'un environnement positif et serein.

C'est également cette sérénité que je vous souhaite pour 2019. En cette veille de fêtes, je tiens à vous adresser des remerciements quant à l'esprit qui illumine la vie copétane. Certes rien n'est jamais parfait. Toutefois, les échanges sont empreints de respect mutuel, c'est ainsi que l'on se comprend, c'est ainsi qu'on avance. La gratitude peut transformer votre routine en jours de fête écrivait William Arthur Ward. Je vous adresse donc toute ma gratitude.

Enfin, le plus important : que 2019 vous maintienne en bonne santé !

*Gérard Produit
Syndic de Coppet*

Informations pratiques

Greffe

Lundi et mercredi: 8h30-11h30
Mardi: 7h-11h30
Jeudi: 13h30-18h30
Vendredi: fermé
Tél. 022 960 87 00
administration@coppet.ch
www.coppet.ch

Office du Tourisme (horaire d'hiver)

De septembre à Pâques
Mercredi: 13h30-16h30 Samedi: 10h-14h
Tél. 022 960 87 37

Déchetterie (horaire d'hiver)

Lundi-vendredi: 9h00-11h45 / 13h30-17h30
Samedi: 9h00-17h00

Patinoire et buvette (voir page 8)

Du 3 novembre 2018 au 2 mars 2019
Tél. 079 256 48 16

Commune

Rapport d'activités du Conseil communal de septembre à décembre 2018

Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Depuis la parution de la dernière édition du Journal de Coppet, le Conseil communal a siégé le 1^{er} octobre et le 5 novembre. Durant ces séances, les membres de l'organe délibérant ont notamment traité les points suivants.

Lundi 1^{er} octobre 2018

Préavis n° 02/2018-2019 relatif à l'arrêté d'imposition 2019. **Accepté.**

Malgré un résultat 2017 négatif, les chiffres définitifs obtenus du canton ont confirmé qu'ils correspondaient à l'estimatif calculé, ce qui permet de maintenir la commune dans une situation financière stable. Il n'en demeure pas moins que les rentrées fiscales ont une tendance à la stagnation, ce qui doit amener nos Autorités à être vigilantes dans les investissements à venir pour assurer leur financement. Dans ce contexte et pour assurer l'équilibre financier dans les prochaines années sans prélever de par trop l'impôt, la Municipalité a proposé pour 2019 un arrêté d'imposition identique à celui de 2018, notamment au niveau du taux d'impôt communal qui reste à 53 % de l'impôt cantonal de base.

Préavis n° 03/2018-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 215'000.- pour le remplacement de l'éclairage

public des arcades. **Accepté.**

L'éclairage des arcades du bourg n'assurait plus les niveaux d'éclairage requis et la plupart des luminaires encastrés étaient hors service. Le nouvel éclairage présente une très bonne vision globale de l'ensemble du site et il améliore le bien-être des passants et commerçants tout en mettant en valeur les arcades.

Préavis n° 04/2018-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 240'000.- pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus. **Accepté.**

Les abribus jouent un rôle important dans l'attractivité des transports en commun. Ils constituent le principal élément d'accueil du voyageur et leur fonction première est d'offrir à la clientèle une protection contre les intempéries. De leur côté, les usagers désirent un lieu où ils se sentent en sécurité, peuvent voir et être vus, et sont raisonnablement protégés de la circulation automobile. Il était donc important pour la Municipalité d'installer des abris permettant aux usagers des



transports publics d'attendre à couvert à différents arrêts et à la gare.

Lundi 5 novembre 2018

Cette séance a permis au Conseil communal de renouveler son Bureau ainsi que ses commissions permanentes (renouvellement de mi-mandat). Une présentation du nouvel Extranet mis à disposition des Conseillers a également été effectuée.

Prochaines séances

(sous réserve de modifications ultérieures)

Lundi 17 décembre 2018

Préavis n° 05/2018-2019 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2019.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2019 laisse une nouvelle fois apparaître un excédent de charges qui se monte cette fois à plus de CHF 2'850'000.--. Après un budget 2018 également largement déficitaire, notre

Suivi du programme de législature 2016-2021



Circulation et mobilité

Apaisement de la circulation dans le bourg

Les avant-projets des mesures à exécuter ont été réalisés et leurs coûts ont été estimés. La Municipalité doit maintenant se déterminer sur le calendrier de leur réalisation.

Réhabilitation de la route Suisse

Les travaux sur le territoire copétan ont débuté en septembre 2018 au carrefour du chemin des Bochattets et ils s'étendent en direction de Founex. La partie de la route située entre l'Allée du château et la com-

mune de Tannay ne sera quant à elle touchée qu'au mois de juin 2019.

Installation d'abribus

Le financement de ces infrastructures a été accepté par le Conseil communal et les travaux démarreront au 1^{er} semestre 2019.

Chemins piétonniers

L'opposition déposée contre le gouddonnage du chemin reliant la gare au quartier des Perrières a été retirée. Les travaux d'exécution seront réalisés dès que les conditions atmosphériques le permettront.

Parking souterrain

Des discussions sont en cours avec la Fondation usufruitière du château et ses nus-proprétaires au sujet d'un projet de parking souterrain sous l'Allée du château.

Bâtiments publics

Construction d'une piscine et d'une patinoire

Les résultats d'une étude acoustique démontrent que les mesures constructives ou les limitations d'utilisation nécessaires à assainir le Centre sportif seraient disproportionnées. Dès lors,

commune se devra de prendre des mesures afin de corriger cette situation. Comme nous n'avons pas de pouvoir sur les charges cantonales, nous devons trouver des solutions à notre niveau, mais notre marge de manœuvre est faible une fois déduits les frais liés aux charges des autorités et du personnel, ainsi que celles liées aux amortissements de nos investissements.

Préavis n° 06/2018-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 1'600'000.- pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 1 à 14.

Ces constructions ont plus de 25 ans et aucun gros entretien n'a été réalisé jusqu'à ce jour. Depuis plusieurs années, les locataires ont signalé des problèmes d'humidité et de moisissures dans leurs appartements. Des relevés thermographiques et un audit énergétique ont permis d'établir un diagnostic qui a débouché sur les travaux proposés, lesquels consistent essentiellement à l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments. Divers travaux d'entretien et de rénovation seront également entrepris par la même occasion.

Les décisions concernant ces préavis pourront être consultées sur notre site internet sous la rubrique « politique ».

Lundis 28 janvier et 11 mars 2019

Les préavis qui seront déposés pour ces séances ne sont pas encore connus à ce jour.

une demande d'allègement sera soumise à enquête publique.

Création d'une auberge communale

Suite au refus du Conseil communal de construire un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël, un groupe consultatif a été mis sur pied pour aider la Municipalité dans ses réflexions. Parallèlement, la Municipalité étudie la possibilité de transformer La Copétane.

Commune

Eclairage des arcades

Comme nous l'avons relaté dans notre journal Nr 28, l'éclairage des arcades méritait un grand coup de jeune !

En effet, la plupart des luminaires encastrés étaient hors service et les niveaux de lumière requis ne répondaient plus aux normes en vigueur. Profitant de plusieurs nouveaux éléments intégrés dans le projet de la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg, la Municipalité ainsi que la commission consultative composée pour l'occasion ont décidé de modifier le concept d'éclairage en remplaçant les luminaires au sol par de nouveaux modèles à émission asymétrique, et en installant en hauteur des appliques avec un design dessiné sur le rythme donné par la forme des arches de la Grand-Rue.

La fontaine sera éclairée par des pro-



jecteurs encastrés dans les pavés et l'éclairage du clocher sera renforcé.

Ce projet aura pour avantage d'améliorer grandement le bien-être des passants, de mettre en valeur les arcades ainsi que l'arche de la rue du Perron et de dynamiser le bourg par un éclairage plus adéquat et plus sécurisant. Pour information, ce sont 54 luminaires et 16 appliques qui vont être



posés. Les éclairages de Noël seront assurés par une alimentation indépendante.

Le crédit de CHF 215'000.- ayant été accepté par le Conseil communal en date du 1er octobre, les travaux ont pu débuter le 23 octobre et se termineront, sous réserve d'impondérables, à fin décembre 2018.

Isabelle Naville

Canton

Du côté de Lausanne

En date du 6 novembre 2018, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité un projet de loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat, a modifié la Loi sur la procédure administrative vaudoise et a voté le projet de décret d'un montant de 6, 8 millions pour financer la poursuite du déploiement de la Cyberadministration.

Actuellement, l'offre se limite à des démarches simples, car conformément à la Loi sur la procédure administrative vaudoise (LPA-VD), il n'est pas possible pour l'Administration cantonale de rendre des décisions par voie électronique. Dès lors, afin de pouvoir offrir des services étendus, il a été nécessaire de modifier cette loi en dotant le Canton de bases légales permettant le développement d'une véritable administration sécurisée.



Cette nouvelle loi ouvre la voie à des démarches en ligne avec un niveau élevé de sécurité, que ce soit pour les entreprises, les communes, les institutions ou la population. Les prestations électroniques seront accessibles par le biais d'un portail sous forme de point unique d'accès internet par lequel l'utilisateur pourra échanger en ligne avec l'administration.

Du point de vue technique, il faudra que chaque utilisateur obtienne un moyen d'identification électronique, que pourra leur délivrer l'Etat sur demande, et qui leur permettra d'accéder au portail sécurisé vaudois. Cette identification se fera en partie par le nouveau numéro AVS, (NAVS13), complété par toute une série d'autres éléments permettant une identification sans équivoque. Pour obtenir cette identification, appelée e-ID, les personnes devront se déplacer la première fois en personne. Cet identifiant sera gratuit. Par contre les prestations rendues en ligne qui sont actuellement payantes, le resteront.

Le même jour - le thème étant lié - le Grand Conseil a accepté la réponse à une interpellation concernant l'enseignement dispensé aux élèves en matière de Médias, Images et Techno-

logies de l'Information et de la Communication (MITIC).

La question posée par un groupe de députés était de savoir si les compétences MITIC sont bien assimilées par les élèves. En effet, il est fondamental de s'assurer que les jeunes soient sensibilisés aux dérives potentielles des réseaux sociaux, qu'ils puissent maîtriser leur image et garder un esprit critique face à la masse d'informations non filtrées et disponibles en libre-service sur les réseaux internet.

A ce stade, le gouvernement ne peut pas confirmer que cette matière soit abordée de manière complète dans toutes les classes. Cependant, il confirme sa volonté de renforcer la formation du corps enseignant et prévoit de former des personnes ressources qui pourraient épauler le personnel enseignant dans cette matière. En outre, le Conseil d'Etat prévoit d'élargir le Plan d'étude romand (PER) à la culture informatique.

« Nous avons peur de devenir des numéros, nous sommes devenus numériques. » Serge Bouchard

Amélie Cherbuin
Députée au Grand Conseil vaudois

Commune

Collecte des déchets encombrants et des sapins de Noël par véhicule hippomobile

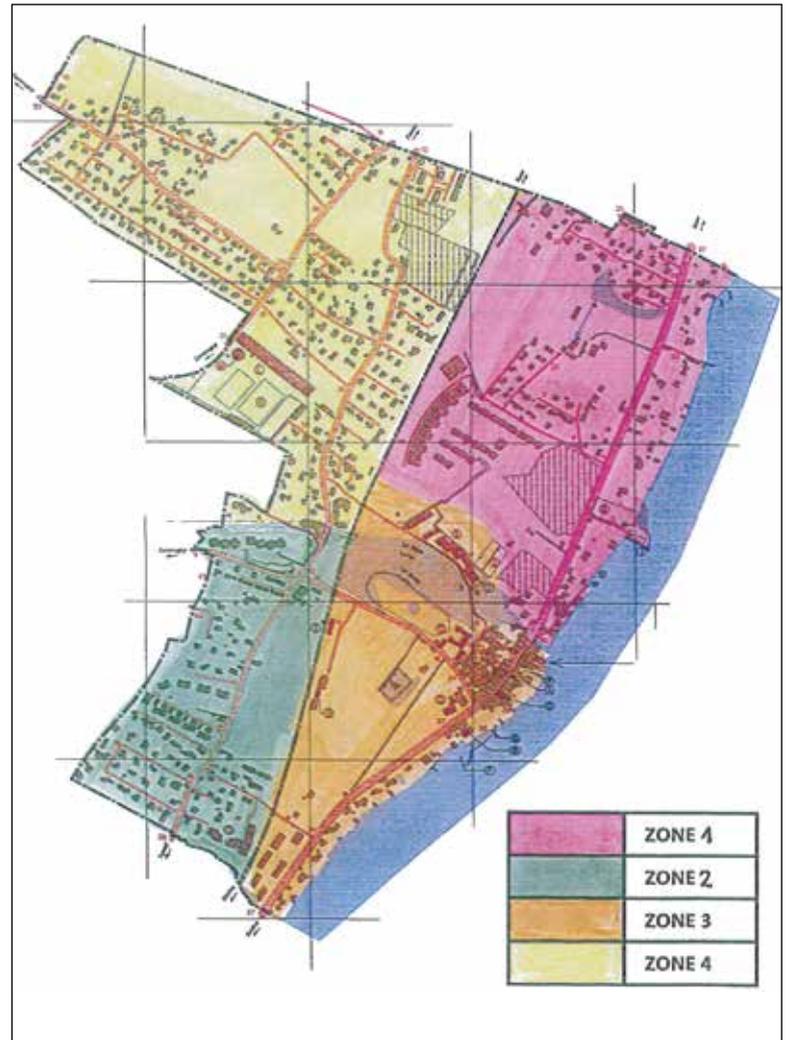
La Municipalité vous fait part des nouvelles dates de ramassage des déchets encombrants pour l'année 2019, qui commenceront dès le 9 janvier. Ces collectes sont prévues selon le calendrier ci-dessous dans chacune des quatre zones pré-définies, selon le schéma de droite. Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos objets encombrants aux abords de la route au plus tôt le soir précédant le jour de ramassage, mais au plus tard le matin même à 06h30.

Les personnes se trouvant dans l'incapacité de déplacer leurs objets encombrants aux abords de la route sont priées de contacter Monsieur Jacques Bertoncini, technicien communal, par téléphone au 022 960 87 05 ou au 079 625 12 95, le jour précédant le ramassage au plus tard.

Un ramassage des sapins de Noël aura lieu le jeudi 3 janvier 2019 pour la zone 1, le vendredi 4 janvier 2019 pour la zone 2, le lundi 7 janvier 2019 pour la zone 3 et le mardi 8 janvier 2019 pour la zone 4.

Déchets que nous ne ramassons pas

- Les déchets spéciaux tels que les piles, les tubes fluorescents, les produits chimiques, les huiles ainsi que les substances spontanément inflammables, explosives ou radioactives.
- Les véhicules à moteur hors d'usage et leurs composants (sauf les pneus).
- Les déchets de chantier, la terre, les pierres, les briques, la boue...
- Les cadavres d'animaux, les déchets d'animaux, de boucherie et d'abattoir.
- Les déchets organiques compostables tels que les branches, le gazon et les feuilles.
- Les déchets valorisables tels que le papier, le carton, le verre, le plastique, les textiles...
- Les déchets laissés par une entreprise (c'est l'entreprise qui doit gérer ses déchets).
- Les déchets en vrac, non triés, même s'ils sont dans un container ou un sac.



| ZONE 1 | ZONE 2 | ZONE 3 | ZONE 4 |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| | 9 janvier | 16 janvier | 23 janvier |
| 30 janvier | 6 février | 13 février | 20 février |
| 27 février | 6 mars | 13 mars | 20 mars |
| 27 mars | 3 avril | 10 avril | 17 avril |
| 24 avril | 1er mai | 8 mai | 15 mai |
| 22 mai | 29 mai | 5 juin | 12 juin |
| 19 juin | 26 juin | 3 juillet | 10 juillet |
| 17 juillet | 24 juillet | 31 juillet | 7 août |
| 14 août | 21 août | 28 août | 4 septembre |
| 11 septembre | 18 septembre | 25 septembre | 2 octobre |
| 9 octobre | 16 octobre | 23 octobre | 30 octobre |
| 6 novembre | 13 novembre | 20 novembre | 27 novembre |
| 4 décembre | 11 décembre | | |

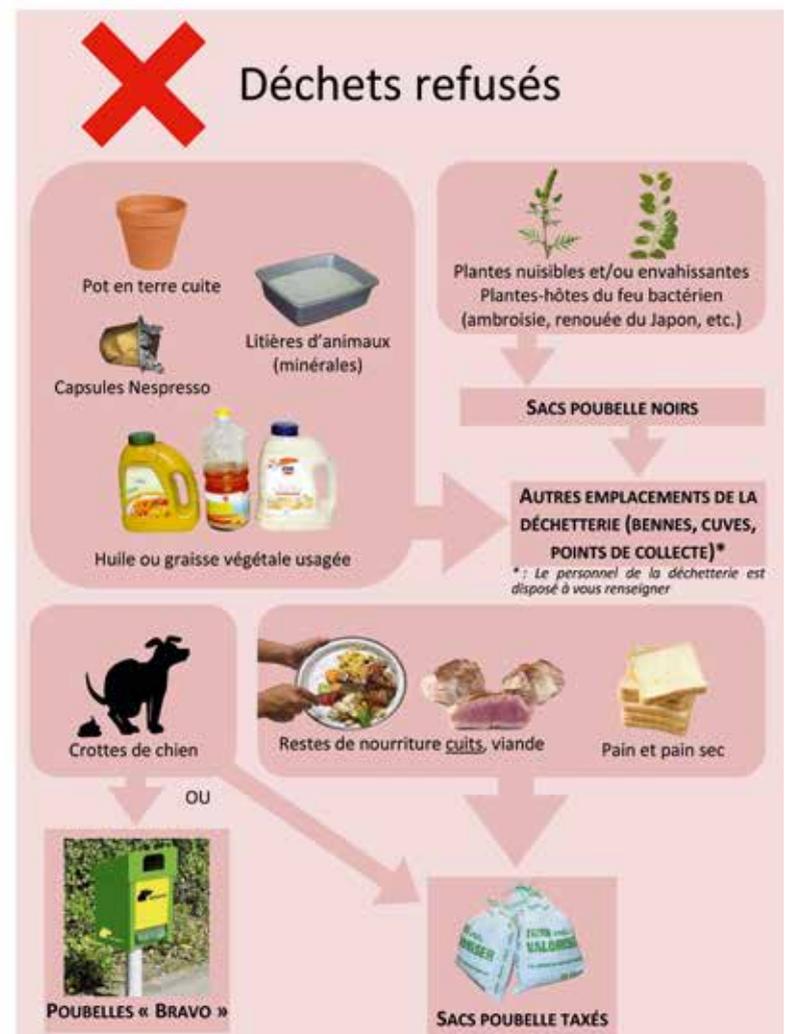


Environnement

Déchetterie intercommunale de Founex - Coppet

En amenant leurs déchets à la déchetterie, nos citoyens participent à une démarche écologique aujourd'hui indispensable. Si la volonté de préserver son environnement est bien là, il y a toutefois une question que chacun doit se poser:

QUELS DECHETS SONT ACCEPTES ET QUELS SONT CEUX QUI SONT REFUSES?
Pour vous permettre de bien trier, nous avons imprimé une liste qui doit vous permettre d'y voir plus clair.



Augmentation de la taxe déchets

Il est bien loin le temps où, enfant d'un village vaudois du district voisin, j'accompagnais le vigneron du coin sur son tracasset pour aller amener un tas de déchets au ruclon du village. Un ravin dans lequel on jetait toutes les ordures. Tout y passait: restes de cuisine, appareils ménagers ou électroniques, produits chimiques, piles, etc. Un employé communal se chargeait d'y mettre le feu de temps en temps et on recouvrait le tout d'une couche de terre à l'aide d'une pelle mécanique à intervalles réguliers pour entasser ensuite une nouvelle couche de détritus. Les seules choses qui se recyclaient étaient le papier et les bouteilles en verre grâce

à la consigne. On a pris peu à peu conscience de ce désastre écologique pour en arriver à la situation actuelle où les déchets sont récoltés, triés, traités, recyclés ou brûlés pour produire de l'énergie. Des opérations qui ont un coût non négligeable. En plus, le principe du pollueur-payeur a été adopté de manière générale et la législation actuelle impose que le coût de l'ensemble de la gestion des déchets soit financé par des taxes et non par l'impôt. Comme dans tous les domaines, le traitement des déchets entraîne des coûts fixes et des coûts variables. C'est la raison pour laquelle ces coûts sont facturés par le biais d'un montant

annuel fixe, la taxe déchets, et un montant variable avec les sacs poubelle taxés. Lors de l'introduction des sacs taxés en 2013, la taxe déchets avait été fixée à Fr. 120.- par personne et par an. Cette dernière n'a jamais été ajustée depuis et nous avons malheureusement constaté de manière récurrente au cours des exercices précédents que le montant global des encaissements ne couvrait pas les coûts. La période de trois ans accordée par l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales pour atteindre l'équilibre étant écoulée, la Municipalité se voit dans l'obligation d'augmenter ces taxes qui passeront à Fr. 150.- à partir

de l'année 2019. Une augmentation n'est, certes, jamais une bonne nouvelle mais lorsqu'on considère l'infrastructure nécessaire au ramassage, au triage et au traitement des déchets, pour lesquels les exigences ne cessent d'ailleurs d'augmenter, le montant reste relativement modeste. Nous rappellerons que les enfants, les jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans, les rentiers AVS et AI bénéficiaires de prestations complémentaires ainsi que les bénéficiaires du revenu d'insertion et des prestations complémentaires pour familles sont exemptés de cette taxe.

François Keller - Municipal

Vie locale

Une bouchère à Coppet !

Après 26 ans passés derrière son comptoir, Jean-Daniel Rittener a décidé de passer la main. Il a donc remis son commerce à une femme bouchère, Mme Delphine Calegari qui reprendra les rênes du magasin dès le 1^{er} janvier.



Nous regretterons bien sûr le départ de couple Rittener mais nous leur souhaitons de profiter pleinement de leur nouvelle vie. Nous nous réjouissons de l'arrivée de Mme Calegari à qui le meilleur accueil est promis.

Les pâtés de la boucherie Rittener sont connus loin à la ronde et passent pour être les meilleurs de la région. C'est pourquoi et en toute logique, la nouvelle bouchère héritera de la recette. Ouf !!

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ceux qui partent et celle qui arrive !

Manifestation

La Belle Hélène : un pari fou et réussi !

Faire chanter et danser une vingtaine de personnes qui ne proviennent pas du monde du spectacle tenait de l'impossible. Et pourtant...

Les 4 représentations ont été suivies par un nombreux public, sans compter la pré-générale présentée à 300 élèves du collège des Rojalets! Les applaudissements nourris nous ont fait dire que le spectacle répondait exactement à la demande du public. Du plaisir, des fous-rires (ah, nos deux Ajax!), de l'admiration pour le travail accompli, tous ces compliments nous sont arrivés droit au cœur.

Cette aventure n'aurait pas vu le jour sans la ténacité de nos deux metteurs en scène professionnels Raphaëlle Farman et Jacques Gay qui, avec humour, détermination et un optimisme affiché nous ont conduits sur les planches, certains pour la 1^{re} fois.

Des heures de répétition, de manière hebdomadaire et pendant neuf mois, ont permis au chœur amateur que nous sommes de réaliser un rêve. Encore tous sur notre petit nuage, on attend impatiemment de se réattaquer à un prochain spectacle.

Merci à tous ceux qui nous ont suivi, qui ont cru en nous et qui nous ont soutenus. Nous nous réjouissons déjà de vous retrouver pour, à nouveau, partager un moment inoubliable!

Les gens intéressés à participer à notre nouveau spectacle peuvent nous écrire à l'adresse suivante :

Coppera pour tous
CP 108 – 1296 Coppet
ou par mail à info@coppera.ch

Isabelle Naville



© photo: Sigfredo Haro La Côte

Manifestation

Nocturne de Noël: Jeudi 13 décembre

Sous les arcades, les commerçants de Coppet vous attendent pour fêter ensemble cette nocturne.

Programme

De 16h00 à 21h30: Marché, stands divers, restauration, vin chaud, raclette, huîtres, etc. Accueil de Noël au Musée du Vieux-Coppet

A 17h00: « Le mitron du Père Noël » spectacle pour enfants, salle communale, entrée libre

A 18h00: Arrivée du Père Noël et sa hotte pleine de friandises

A 19h00: Aubade de l'Harmonie de Terre Sainte

Spectacle pour enfants

De la magie, de l'humour, de la jonglerie trois ingrédients indispensables au

mitron du Père Noël qui vous montrera sa virtuosité à préparer un repas !

Avec Thierry Nadalini, jongleur, le sucré-salé trouve son heure de gloire, les assiettes voltigent, les couteaux s'entrecroisent et les gobelets s'entrechoquent.

Cet artiste « cuisinier » vous fera découvrir les oranges de Sicile, le mystère de la pomme au sel, le secret de la crème renversée et vous pourrez participer à la découpe du céleri sauvage et à la préparation des brioches amandines, le dessert préféré du Père Noël.

Tenez-vous prêts pour une animation de haut vol !

Des recettes bien divisées et des jongleries bien frigoussées pour vous divertir.



Portrait

Un Copétan relie Coppet à Kuala Lumpur en 39 millions de coups de pédale !

Préparer

« Les voyages forment la jeunesse », dit un proverbe. C'est ainsi que trois amis diplômés de l'EPFL et de la HES ont décidé de rallier Coppet à Kuala Lumpur (Malaisie) en un an. Cette découverte du monde, des cultures et des moyens énergétiques des populations rencontrées se fera... à vélo. Et cela sans contraintes kilométriques et sans étapes prévues.

Firmin Manoury, Arlen Détraz et Robin Mégret préparent leur matériel: un vélo pour Firmin et un trike (vélo à trois roues sur lequel on se tient assis-couché) pour chacun de ses amis. Ce moyen de locomotion est choisi pour son rythme parfait pour rencontrer les gens et rester en contact avec la nature. En fonction de la météo, l'effort fourni est intense mais compensé par de nombreuses invitations chez l'habitant pour déguster des plats traditionnels. Ils transportent, chacun, 50 kg: bagages et vélo. Le logement se fera sous tente ou à l'hôtel, ou en chambre d'hôte ou... sous tente dans le salon d'une personne au Cambodge.

Partir

« L'infini est à portée de roues » écrit Louis Nucéra (un grand cycliste, lui aussi); alors les trois voyageurs partent, de Coppet, le 1^{er} avril 2017. Firmin Manoury, le Copétan, rentre le 1^{er} juin 2018 pour l'anniversaire de sa mère, après 14 mois d'un périple plus qu'enrichissant.

Pédaler pour découvrir

A la force de leurs jambes, les trois globe-trotters sillonnent l'Europe avant d'entrer en Asie: Coppet – lac de Constance – descente le long du Danube et arrivée en Turquie. Ils restent deux semaines à Istanbul pour obtenir des visas, mais ils ne peuvent se rendre au Turkménistan. Ce sera alors Téhéran pour prendre un avion vers le Tadjikistan. Puis c'est l'Ouzbékistan où ils reçoivent la visite de leurs familles qui apportent: fondue, fendant et chocolat. Petite pause gustative helvétique!

S'aventurer

Au Tadjikistan, c'est l'un de leurs plus beaux souvenirs, ils s'aventurent dans la région du Pamir. Ce massif de hautes montagnes représente « l'Everest du



cycliste». Ce sont les plus hautes routes carrossables au monde. Les plateaux culminent à plus de 4000 m. La route M41 surnommée *Pamir Highway* est ouverte aux étrangers depuis 20 ans seulement (1998). On circule sur du mauvais asphalté ou sur de bonnes pistes. « On se croirait sur Mars », affirme Firmin Manoury. Fin août, début septembre, il fait déjà très froid et, à cause de l'altitude, ils ne peuvent parcourir qu'environ 35 km par jour. Ils croisent quelques nomades et ne mangent pas vraiment à leur faim: impossibilité de faire cuire des pâtes, l'eau ne bout pas à 100°C à cette hauteur! Et d'ailleurs, Marco Polo, premier européen à traverser le Pamir au XIII^e siècle, sur la route de la soie, en a fait, il y a fort longtemps, l'expérience puisqu'il écrit: « [...] Les voyageurs qui doivent passer par là, il convient qu'ils emportent avec eux leurs provisions [...] De plus, sachez qu'à cause du froid, le feu n'est pas aussi clair et brûlant ni de la même couleur que dans les autres lieux, et les viandes ne peuvent pas bien cuire. » Cela n'a quand même pas empêché les trois ingénieurs de goûter au lait de jument fermenté!

Après un mois d'attente, riche en rencontres, au Kazakhstan, ils n'obtiennent finalement pas les visas pour la Chine. Ils prennent donc l'avion à Almaty où la température avoisine le 0°C pour Bangkok où la chaleur (50°C environ) règne. Ils quittent la ville après deux semaines pendant lesquelles ils se régalaient de la cuisine thaïe.

Aider, s'engager

Les tours de roues s'enchaînent et voici les trois amis en Asie du Sud pour 5 à 6 mois. Ils parcourent le Nord de la Thaï-

lande, le Laos, le Viet Nam, en roulant surtout de nuit à cause de la chaleur. Puis c'est le Cambodge où ils restent deux mois. En effet, ils ont décidé de s'investir dans une ONG nommée *Children's Future International*, située à Battambang. Il s'agit d'une école fréquentée par 250 enfants, réservée à ceux que leurs parents utilisent comme « outils dans les champs ». Cette éducation à destination des plus défavorisés est gratuite. C'est là que nos voyageurs posent leurs vélos et réalisent de multiples petits films pour illustrer la vie de cette institution aux yeux des donateurs, dont le Rotary Club de Nyon (le père de Firmin Manoury en est membre).

Après cet engagement solidaire, les trois cyclistes retournent à Bangkok, puis se rendent à Kuala Lumpur (Malaisie), terminus de leur voyage commun. Arlen rentre en Suisse et Robin continue de son côté. Commencent pour Firmin deux mois de trajets en solitaire. C'est alors un périple différent, car encore plus tourné vers l'interaction étranger-autochtones. Il réalise alors qu'il se sent toujours entouré.

Ressentir

« On ne voyage pas pour se garnir d'exotisme et d'anecdotes comme un sapin de Noël, mais pour que la route vous plume, vous rince, vous essore [...] », écrit Nicolas Bouvier, ce maître ès voyages. Il existe donc les difficultés extérieures: météo, panne, changements de programme, face auxquelles il faut rester souples, mais il y a aussi les problèmes « internes »: la vie du petit groupe ou la maladie. « Heureusement, raconte Firmin, nous n'avons jamais été malades en même temps et nous sommes restés soudés car, en

discutant, nous avons toujours trouvé des solutions. » Visiter 25 pays, au rythme de 70 km par jour (moyenne des jours roulés) permet de découvrir des réalités exotiques: les enfants jouent au ballon comme partout, les gens veulent des selfies avec les cyclistes ou s'installent dans le trike pour l'essayer, ils invitent, partagent ce qu'ils ont, ou, comme en Thaïlande, exagèrent avec le plastique. Les trois amis gardent tout ce plastique pendant une semaine puis tentent de l'économiser la semaine suivante. Cela les navre de voir tant de déchets s'accumuler. Ils constatent que c'est un énorme problème, effectivement.

Revenir

Le retour à Coppet de Firmin Manoury commence à Marrakech, il se poursuit pendant deux mois, en remontant l'Espagne, puis la France. Arrivé à Genève, il entreprend encore un tour du lac avec des amis. Il est difficile de rentrer, malgré la famille et le luxe retrouvés!

Raconter, partager

« Voyager sans rencontrer l'autre, ce n'est pas voyager, c'est se déplacer », a écrit Alexandra David-Néel, née voici 150 ans. Firmin, Arlen et Robin s'inscrivent dès lors dans la longue tradition des globe-trotters, mais ils innovent quant à la présentation de leurs souvenirs. Bien équipés en matériel audiovisuel et possédant un drone, ils décident de monter des petits films (une vidéo par semaine) et créent un VLOG: un blog vidéo. Paroles et images nous font vivre leurs péripéties sur YouTube: regardez *Hello bike world* et vous serez conquis et transportés!

Violaine Stiassny Monneron

Mémento

DECEMBRE

Dimanche 9

- « Loto », salle communale, dès 13h
Org : Union des Sociétés Locales, Coppet

Mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14

- « Daddy Blues », comédie, théâtre de Terre Sainte, 20h30
www.varietes.ch

Jeu 13

- Nocturne de Noël sous les arcades, de 16h à 21h30 (voir page 6)
- Spectacle pour enfants « Le mitron du Père Noël », salle communale, 17h

Dimanche 16

- « Loto », salle communale, dès 13h
Org : Union des Sociétés Locales, Coppet

Lundi 31

- « Aubade », Harmonie de Terre Sainte, Esplanade Germaine de Staël, 11h
www.harmonieterrasainte.ch

JANVIER

Samedi 5

- « Bal du Petit Nouvel-An » organisé par le sauvetage de Coppet, salle communale, dès 20h.
www.sauvetage-coppet.ch

Dimanche 13

- « Chopin, Fauré, Piazzolla », concert, Trio Nota Bene, temple, 17h00
www.terrasainte.eerv.ch/musique-leglise/

Vendredi 18, samedi 19

- « Des Cuivres...au Choeur », concert, Ensemble Vocal de Terre Sainte, Geneva Brass Quintet & Friends, temple, 20h
www.evts.ch

Dimanche 20

- « Des Cuivres...au Chœur », concert, Ensemble Vocal de Terre Sainte, Geneva Brass Quintet & Friends, temple, 17h
www.evts.ch

Dimanche 27

- « Monsieur Ré dièse et Mademoiselle Mi bémol », conte fantastique de Jules Verne. Chœur d'enfants de l'Ecole de la Découverte, temple, 17h
www.terrasainte.eerv.ch/musique-leglise/

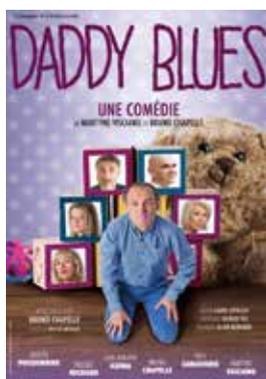
MARS

Dimanche 3

- « Autour de Mozart », concert, temple, 17h

Samedi 9

- « Chants orthodoxes », chœur Yaroslav, temple, 20h
www.yaroslavl.ch



Décès

Monsieur Bakir Younes le 19 octobre 2018

La pensée du trimestre

« Janvier est le mois où l'on offre ses meilleurs vœux à ses amis. Les autres mois sont ceux où ils ne se réaliseront pas! »

(Georg Christoph Lichtenberg)



Fenêtres de l'Avent

Fort du succès de l'année dernière, les fenêtres de l'Avent égayèrent à nouveau Coppet, du 1^{er} au 24 décembre. Plusieurs nouveaux habitants se sont inscrits pour offrir à la population, non seulement une belle fenêtre décorée et illuminée mais aussi un apéritif et un moment de partage à ceux qui s'arrêteront devant chez eux. Pour vous guider dans votre découverte des fenêtres de l'Avent et pour savoir devant quelle porte vous vous arrêterez pour boire un bon vin chaud ou siroter un bon rosé, une liste complète des participants sera affichée dans les commerces et à l'office du tourisme ! Le succès et la pérennité de cet événement dépend de vous. Alors sortez, admirez, dégustez et inscrivez-vous pour l'année prochaine !

Impressum

Editeur: Commune de Coppet
Responsable: Isabelle Naville
Rédaction: Amélie Cherbuin, Isabelle Naville, Violaine Stiassny Monneron

Conception et mise en page: Publium SA – Thomas Marchand
Tirage: 1'500 ex.
Contact: Commune de Coppet – Grand-Rue 65 – 1296 Coppet
E-mail: administration@coppet.ch
Site web: www.coppet.ch

Horaires de la patinoire hors vacances scolaires

| | LUNDI | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | | SAMEDI | | DIMANCHE | | |
|---------------|-------|---------|-----------------|----------|---------------------|---------|---------------------|----------|-----------------|---------|-----------------|----------|-----------------|---------------|
| | | Buvette | Glace | Buvette | Glace | Buvette | Glace | Buvette | Glace | Buvette | Glace | Buvette | Glace | |
| 08h00 - 09h00 | | | | | | | | | | | | | USTS-HC | 08h00 - 09h00 |
| 09h00 - 10h00 | | | Ecoles | | Ecoles | | Ecoles | | Ecoles | | | | USTS-HC | 09h00 - 10h00 |
| 10h00 - 11h00 | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | | USTS-HC | | Hockey public | 10h00 - 11h00 |
| 11h00 - 12h00 | | | | | | | | | | | | | | 11h00 - 12h00 |
| 12h00 - 13h00 | | | Patinage public | | Hockey public | | Patinage public | | Patinage public | | | | | 12h00 - 13h00 |
| 13h00 - 14h00 | | | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | | | | Ouvert | 13h00 - 14h00 |
| 14h00 - 15h00 | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | Ouvert | | | Patinage public | 14h00 - 15h00 |
| 15h00 - 16h00 | | | | | | | | | | | | | | 15h00 - 16h00 |
| 16h00 - 17h00 | | | | | | | | | | | | | | 16h00 - 17h00 |
| 17h00 - 18h00 | | | | | | | Initiation patinage | | | | Patinage public | | | 17h00 - 18h00 |
| 18h00 - 19h00 | | | | | | | | | | | | | | 18h00 - 19h00 |
| 19h00 - 20h00 | | | USTS-HC | | Patinage artistique | | | | | | | | | 19h00 - 20h00 |
| 20h00 - 21h00 | | | | | | | | | | | | | | 20h00 - 21h00 |
| 21h00 - 22h00 | | | | | | | | | | | | | | 21h00 - 22h00 |

Pour les horaires pendant les vacances scolaires, vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.coppet.ch - Tél. 079 256 48 16

n° 32 – Décembre 2018
Imprimé sur un papier recyclé

